Décision 22-D-24 du 06 décembre 2022

relative à la demande de révision des engagements de la société TDF rendus obligatoires par la décision n° 15-D-09 du 4 juin 2015

Posted on: 22 décembre 2022 | Secteur(s) :

TÉLÉCOMS

Présentation de la décision

Résumé

Aux termes de la pre sente de cision, l'Autorite de la concurrence (ci-apre s « l'Autorite ») a examine la demande de la socie te TDF de leve e de l'inte gralite des engagements qu'elle avait souscrits dans le cadre de la de cision n° 15-D-09 du 4 juin 2015 relative a des pratiques mises en œuvre dans le secteur de l'he bergement des e quipements de te le phonie mobile.

A l'issue de son examen, l'Autorite de cide de ne pas faire droit a cette demande en l'absence d'e le ments e tablissant la disparition des pre occupations de concurrence identifie es dans la de cision n° 15-D-09 et justifiant de la ne cessite de lever les engagements concerne s avant leur terme.

Informations sur la décision

Origine de la saisine	TDF

Dispositif(s)	Rejet de la demande de levée des engagements
Entreprise(s) concernée(s)	TDF

Décision(s) associée(s)

Décision 15-D-09 du 04 juin 2015
relative à des pratiques mises en œuvre dans le secteur de l'hébergement des équipements de téléphonie mobile

PDF - 333.41 Ko

Lire

Le texte intégral
383.49 Ko

Le communiqué de presse